ACTUALITÉ site FFJDA

le 11/07/2020

Le ministère des Sports vient de confirmer la décision du gouvernement d’autoriser la pratique des sports de combat au niveau amateur en pratique de loisir à compter du 11 juillet.
La ministre des Sports, Roxana Maracineanu, avait assuré dès le 22 juin, au président de la FFJDA, Jean-Luc Rougé, de son engagement à aboutir dès que possible à cette délivrance.
L’ensemble des acteurs de notre fédération tient à saluer le ministre Jean-Michel Blanquer et la ministre déléguée aux Sports d’avoir été sensibles aux protocoles préconisés par la FFJDA et à l’esprit civique qui fait le fondement de notre discipline.
Nous pouvons désormais renouer avec une pratique des activités du judo, ju-jitsu, kendo et disciplines associées, sans restriction de distanciation ou de nombre de pratiquants, mais dans le maintien d’un niveau de vigilance important.  Nous demandons de porter une attention toute particulière au respect des préconisations sanitaires en vigueur, tant pour les pratiquants que pour les acteurs des clubs :
Le port du masque et la distanciation physique en dehors des phases de pratique.
Les principes d’hygiène corporelle, dont le lavage des mains et des pieds avant la montée sur le tatami.
L’interdiction de l’utilisation des vestiaires collectifs jusqu’à nouvel ordre.
Préconisations à retrouver sur le mini-site : <https://www.ffjudo.com/deconfinement-les-bonnes-pratiques/protocoles-de-reprise-dactivite>
Comme la période que nous venons de traverser l’a démontré, nous pouvons compter sur la qualité des enseignants de judo ju-jitsu pour permettre la mise en œuvre d’adaptations pédagogiques appropriées à ce niveau de vigilance élevé. Cette attention nous permettra de participer collectivement à une lutte active contre le virus du COVID-19, tout en pratiquant à nouveau notre discipline.

 HAJIME !